

choses vues

du 01/03/04 au 31/03/04

Ce numéro de printemps, plus que jamais c'est le VOTRE.

Celui d'un secteur social qui s'inquiète, s'oppose, manifeste, crée des slogans, des collectifs, réfléchit à des chartes et happenings à venir. Sorte de « citoyens de pointe » dans le fracas de l'actualité, on retrouve partout les travailleurs sociaux : en commissariat où certains d'entre vous expérimentent une place au service de l'utilisateur, aux côtés des enfants violés et des mineurs en errance, inventant sur tous les fronts, alertant quand il n'y a plus moyen.

Dans ce foisonnement nous nous sommes donné pour tâche de vous servir de ressource mémoire, frayant notre chemin dans la chronologie complexe de ce mois de mars pour vous restituer un miroir, de quoi vous retrouver, vous souvenir et disposer rapidement de points de repères.

Et puis quand même l'emploi, la loi Perben II, les prisons, toujours le logement, articles de fond et informations rapides qui s'entremêlent dans une saison chargée. Et même un coup de cœur. A bientôt et bonne lecture.

Pôle Ressources - geneviève.casanova@addap13.org



éduquer dans la rue

revue de presse

[Retour Sommaire Général](#)

société

Insee : Bilan 2003, réalités et ...idées reçues	P 5
Autorité contre les discriminations : réactions	
Incendies contre des lieux de culte musulmans	
Loi sur le voile : précisions	
Loi Perben et Conseil Constitutionnel	P 6
Prison : aménagements de peine, réactions	
CNCDH : « sortir la prison de l'exception juridique »	

travail social

Contre la « casse » du travail social	P 7
Manifestations du 17 mars	P 8
«Réfléchir à une charte déontologique » du travail social	
Plaidoyer pour la protection de l'enfance	P 9
Mineurs étrangers isolés : au bout de l'exil, l'errance	
Mineurs étrangers à l'ASE : futurs clandestins ?	
Les méfaits d'une logique gestionnaire	P 10
Permis de conduire : test obligatoire en troisième	
Permis de conduire probatoire au 01/03	
Contrat d'accueil et d'intégration : point de situation	
Travailleurs sociaux en commissariat	P 11
Loi sur les toxicomanies : quelle logique ?	
Veille éducative : tenir le cap	P 12
Accompagnement des victimes d'abus sexuels	P 13
Chiffres de la justice des mineurs en 2003	
Diminution du taux de pauvreté	
Pistes de travail pour la conférence de la famille 2004	
Protection de l'enfance : Réponse du Dr Berger	P 14

législation

Accueil de l'enfant et protection de l'enfance	P 14
Surendettement des particuliers	
Loi Perben 2 : justice pénale des mineurs, lutte contre la délinquance sexuelle et protection des mineurs	



[Retour Sommaire Général](#)

emploi

Nouvelles règles d'indemnisation du chômage	P 15
Conseil d'Etat et agrément de la convention Unedic	
Rappel sur la réforme de l'ASS	
Baisse statistique du chômage en janvier	P 16
Un appel en faveur de l'insertion	
Chômeurs des « quartiers » découragés	
Réduction du nombre d'offres d'emploi non pourvues	
Préparer la sortie du dispositif « emploi-jeunes »	
CI-RMA, le « parent pauvre » des contrats aidés ?	
Formation pour 100 000 jeunes	P 17

logement

Propositions du gouvernement contestées	P 17
Les expulsions et la loi contre les exclusions	
Accession à la propriété dans les HLM	P 18

santé

scolarité

Grand débat : première synthèse	P 18
Lancement du « Guide républicain »	P 19
L'Etat condamné pour non-remplacement de professeurs	
Lutte contre le racket	



[Retour Sommaire Général](#)

bon à savoir

BIBLIOGRAPHIE P 20

brèves

Précisions sur la loi « voile » P 21

AME : revers pour le gouvernement

La chancellerie conteste le constat sur les prisons

Bilan du médiateur de la République P 22

Meilleur accueil des usagers dans les services de l'Etat

CCAS et responsabilités locales

Charte pour l'égalité des hommes et des femmes

« 100 000 pour l'égalité effective »

41 nouvelles zones franches urbaines P 23

Centre de réception des étrangers

Présence de l'ANAFE à Roissy

Conseil économique et social et travail des femmes

Groupe de travail sur les violences conjugales et familiales

Education nationale, mineurs et Internet

EAPN : Rappel aux chefs d'Etat P 24

coups de cœur

Adoption : aider à construire le lien parental P 24

Société

Le déclin des mariages et le succès du PACS se confirment, les naissances se stabilisent

(Le Monde-21/02/04) Réf. : 0887- Mars.04- 11- LM



Donc la population française s'accroît de façon « naturelle » ; lisez le solde migratoire. La définition autant que l'information sont bonnes à connaître.

- Insee, bilan 2003 : 61.7 millions d'hab. (61.4 début 03)
- Nombre de naissances stable, indicateur de fécondité de 1.9 par femme, en tête du taux de natalité européen
- Mariages en baisse (- 2.1%) et PACS en hausse : seuil des 10 000 franchi au 31/12/03
- **Solde migratoire en recul** : il indique la différence entre le nombre de personnes entrées sur le territoire et le nombre de personnes sorties au cours de l'année. Il est en baisse de 10 000 par rapport à 2002. Situation inverse de l'Union européenne « pour laquelle ce solde explique les 3/4 de l'augmentation de la population » alors qu'en France ils « sont dus à l'excédent des naissances sur les décès » (à noter que cet « accroissement naturel » recule)
- Diminution des entrées de travailleurs étrangers.
- Le vieillissement se poursuit, l'espérance de vie progresse pour les hommes

Discriminations : les associations demandent des garanties pour la future autorité... tandis qu'un adulte sur trois déclare en souffrir

(ASH -27/02/04) Réf. : 0889- mars.04- 11- ASH



C'est donc une affaire à suivre que cette Autorité. Surprenants les résultats de l'enquête de victimation de l'Insee ? Pas vraiment.

- Le « Collectif pour une autorité indépendante universelle de lutte contre les discriminations » (une trentaine d'assoc.) a réagi positivement à la proposition de M. Stasi (Cf. RVP 02
- Enquête de l'Insee de 02 à 04/03 « Histoire de vie » sur la construction des identités : « est-il arrivé que l'on se moque de vous, que l'on vous mette à l'écart... ? »
- 32 % des gens de plus de 18 ans répondent oui (soit 15 millions de personnes)
- Les faits sont de gravité variable sûr, mais 3 fois sur 4 ils se répètent et pour 4 victimes sur 10 ils ont des conséquences concrètes
- Les faits qui laissent des traces : 37 % dans le cadre scolaire, 29 % dans une recherche d'emploi ou une situation de travail, 15 % dans le cadre familial ou amoureux
- « Ceux qui ont l'expérience de vie la plus courte (déclarent) le plus grand nombre d'attitudes négatives à leur égard » : 18/24 ans
- Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à ressentir des discriminations, ainsi que les personnes issues de l'immigration.
- Surexposition également des handicapés

[Retour Sommaire Général](#)

Deux lieux de culte musulmans incendiés dans l'agglomération d'Annecy

Les responsables musulmans déplorent le temps de réaction des politiques

(Le Monde-08 & 09/03/04) Réf :0911- Mars.04-11-LM



Nous voulions traiter cette information et rendre compte du sentiment de solitude de la communauté musulmane à ce moment-là. A suivre ? Nous voudrions bien que la réponse soit négative.

- La nuit du 04/03/04 une salle de prière (turque) a entièrement brûlé et un feu a pris dans une mosquée (fédération mosquée de Paris)
- Le Procureur estime « qu'on est probablement dans une logique d'incendies volontaires »
- Le Président du CRCM (M. Kabtane) exprime de l'inquiétude et appelle au calme
- Messages de sympathie adressés au CFCM, du CRIF et du MRAP notamment. Le Mouvement juif libéral parle de « nos ennemis communs »
- M. Perben demande que l'infraction tombe sous le coup de la loi 02/03 qui double le maximum encouru en cas de motivation raciste
- Le CRCM a organisé un rassemblement silencieux devant la mosquée le 6 mars : aucun politique local n'a pris la parole. Communiqué de l'Elysée le 6 dans l'après-midi et visite de M. Sarkozy le 8/03. « Les politiques ont mis du temps ». La rancœur est là
- A noter une recrudescence des actes contre mosquées et musulmans ces derniers mois sans recensement par les instances représentatives de la communauté musulmane

Le Parlement adopte la loi sur la laïcité à l'école

(ASH -12/03/04) Réf. : 0917- mars.04- 11- ASH



Nous avons tellement informé sur cette question que nous ne voulions pas laisser passer ces précisions.

- Suite au vote par le Sénat, l'adoption par le Parlement est définitive
- A noter que les règlements intérieurs des établissements devront mentionner que « la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire est précédée d'un dialogue avec l'élève »
- L'évaluation prévue 1 an après l'entrée en vigueur de la loi devrait permettre notamment de faire le point sur « ostensible », difficultés d'interprétation ?, pourquoi pas « visible » ?

Le Conseil constitutionnel censure deux dispositions de la loi Perben 2

(Le Monde-04 & 05/03/04) Réf :0895- Mars.04-11-LM



A lire. On peut le trouver trop nuancé, pas assez ceci ou cela ; c'est à vous de voir mais les points qu'il corrige ou souligne mérite d'être lus.

- Le Conseil supprime l'article qui exonérait de nullité l'utilisation abusive de la procédure d'exception
- Il émet d'importantes réserves d'interprétation sur la liste des 15 crimes et délits stipulés dans la loi comme relevant de « la criminalité organisée ». Pour le vol en bande organisée par ex. il faut des « éléments de gravité suffisants » (réitération, violences, etc.)
- L'action des assocs. Humanitaires ne saurait relever du délit d'aide à l'entrée ... des étrangers.
- Caméras et micros ne peuvent être posés dans des lieux privés que sous le contrôle du juge d'instruction.
- L'audience d'homologation du plaider coupable doit être publique.
- A noter dans les dispositions de la loi une information prévue au maire par le procureur sur

les procédures en cours concernant ses administrés

- La validation du texte constitue pour la LDH « un grave recul de l'Etat de droit » : « arguments d'autorité fondés sur la notion indéfinie de la gravité des actes sans s'expliquer sur leur proportionnalité avec les principes régissant les libertés individuelles »
- Les magistrats relèvent que l'équilibre introduit au profit du parquet n'est pas remis en cause alors même que le Conseil souligne que le respect des principes protégeant les libertés individuelles repose sur les épaules du juge : ce faisant il ferait fi des réalités hiérarchiques, estiment les magistrats

[Retour Sommaire Général](#)

Inquiétudes sur les nouvelles modalités d'aménagement de peine

(ASH -05/03/04) Réf. : 0899- mars.04- 12- ASH



Une manière pour nous de revenir sur une disposition qui peut intéresser votre public et d'en examiner toutes les facettes. Le mois dernier les magistrats s'exprimaient, aujourd'hui c'est au tour des agents de la pénitentiaire concernés au 1° chef, avec le problème de l'insertion, intéressant de « décrypter » une mesure.

- Rappel de la RVP 02 : les 6 derniers mois d'une peine de moins de 5 ans font l'objet d'une proposition systématique des SPIP (services de probation) soumis aux juges d'application des peines (JAP) ; en cas de non réponse dans les 3 semaines, la proposition devient exécutoire. A noter que le Procureur peut former un recours suspensif dans les 24 h après notification. Néanmoins « c'est un dessaisissement du judiciaire au profit de l'administration » USM

- Du côté des syndicats de la pénitentiaires : « cette systématisation ... ne sera qu'un moyen de gestion des flux » CGT / SPIP
- La FSU pénitentiaire estime que la loi ne désigne pas clairement le décisionnaire et (comme la CGT) fait remarquer que la liberté conditionnelle est absente du dispositif
- Tout le monde est d'accord : « assez inimaginable lorsque l'on connaît l'état des effectifs des SPIP »
- Et la sortie ? Sans solution d'insertion, ce peut être contre-productif d'aménager une peine « Les publics justice n'échappent pas aux coupes sombres dont sont victimes les associations oeuvrant dans le social »
- Exemple des suspensions de peine pour les malades. Des malades aujourd'hui restent détenus malgré la décision de suspension « parce qu'aucune structure ne peut les accueillir » (Act Up) ; Sans compter les délais d'instruction des dossiers (décès survenant parfois entre temps).

La commission nationale des droits de l'homme veut « sortir la prison de l'exception juridique »

(Le Monde-18/03/04) Réf. : 0930- Mars.04- 11- LM
(ASH -26/03/04) Réf. : 0930- mars.04- 11- ASH



Une sorte de pavé dans une mare déjà bien pleine, celle des alertes sur la situation des prisons. A noter le record de surpopulation (ASH - 19/03, taux d'occupation de 126 %)

- L'étude adoptée le 11 mars par cette instance consultative plaide pour « une profonde réforme dans le domaine des droits des personnes privées de leur liberté ». Préconisations :
- Un plus grand contrôle du Parlement sur les pouvoirs de l'administration pénitentiaire

Travail social

- Elaborer un « statut » du détenu qui reste « personne humaine ; citoyen ; justiciable ; usager » du service public.
- Privilégier « la restauration du lien social » dans les missions de l'administration pénitentiaire et créer un contrôle extérieur (respect du droit)
- En l'état actuel des choses « le droit applicable à la prison ne prend pas suffisamment en compte les impératifs de protection des libertés fondamentales de l'individu »
- Sanctions disciplinaires disproportionnées. Une voie de recours devrait être ouverte et le prononcé des sanctions confié à une instance « extérieure et indépendante »
- trop de fouilles corporelles intégrales (qu'elle voudrait conditionnées à une décision de l'autorité judiciaire), trop d'isolements prolongés, trop de transferts, pas assez d'hygiène. Et l'encellulement individuel, et l'accès au téléphone, et la lecture du courrier ?
- Demande en urgence « d'aménagements de peines spécifiques » en ce que qui concerne la maladie mentale
- Et le droit au travail ? Seuls 40 % des détenus ont un travail rémunéré ? Et ils n'ont pas de contrat de travail. Pourquoi pas le droit de grève qui va avec le droit d'expression ?
- Disponible sur www.commission-droits-home.fr

[Retour Sommaire Général](#)

Contre la « casse » du travail social

(ASH -12 & 19/03/04) Réf. : 0918-mars.04- 12- ASH
(Le Monde-18/03/04) Réf. : 0918- Mars.04- 12- LM
(Libération-17/03/04) Réf. :0918- mars.04-12-Libé



Des éléments pour retracer l'historique de l'inquiétude du secteur, situer son amplitude et puis des réactions, tant professionnelles que ministérielles, essayant de donner un échantillon large de citations, de donner une idée précise et argumentée des points de blocages

- L'inquiétude s'étend à tous les champs de l'action sociale
- Les travailleurs sociaux ont rendez-vous le 17 mars : Intersyndicale, magistrats, médecins de PMI, ANAS, centres de formation, CNLAPS, « 7.8.9, vers les état généraux du social », coordination inter-associative, CPO, appellent à manifester dans toute la France contre les atteintes aux fondements et à la déontologie du travail social
- Nouveaux délits de la loi pour la sécurité intérieure, réforme de l'ordonnance 45 avec la loi Perben, centres éducatifs fermés, incertitude sur la protection des mineurs étrangers. Ensuite le « protocole de Savoie », la désignation de 23 quartiers « criminogènes », et enfin l'avant-projet de loi « Sarkozy » sur la prévention de la délinquance...
- Rappel : « tout professionnel qui intervient au bénéfice d'une personne présentant des difficultés sociales, éducatives ou matérielles est tenu d'en informer le maire de la commune de résidence »

- Dans l'exposé de ses motifs est mentionnée « une culture de l'excuse sociale et économique au comportement délinquant »
- Syndicat de la Magistrature au sujet de cet exposé : « les causes sociales de la délinquance étant totalement ignorées, le projet de loi propose de pénaliser l'ensemble de la vie civile, et même familiale, pour en extirper l'insécurité »
- Conseil Supérieur du Travail Social : dans un avis (08/03) à M. Sarkozy estime que « les dispositions de ce texte (...) affectent directement les missions actuelles et futures des travailleurs sociaux ; toute personne en difficulté sociale (...) n'est pas un délinquant potentiel » C'est un signal sans précédent de la part de cette instance (CSTS)
- CNLAPS : les mesures annoncées « figent les catégories de populations dans la faute commise et la sanction »
- Les travailleurs sociaux dénoncent des risques d'atteinte au secret professionnel, la « stigmatisation » des populations défavorisées (« amalgame insupportable entre pauvreté et délinquance », une volonté de « contrôle social » et s'inquiètent du rôle prévu pour les maires.
- A noter que l'avant-projet de loi sur la délinquance n'a pas encore été présenté (il est à l'étude, dit-on place Beauvau)
- M. Sarkozy a reçu des associations (ANAS / CNLAPS / CNAEMO / CEMEA / CTPS / CPO / UNIOPSS / UNASEA) auxquelles il a assuré qu'il est pas question de remettre en cause la confidentialité des données recueillies par les travailleurs sociaux, « mais il a aussi indiqué que les acteurs de terrain ne devaient pas confisquer les informations qu'ils collectaient » Le ministre s'est engagé à soumettre une nouvelle version du texte aux professionnels pour le « retravailler » avec eux (rapidement)
- CNLAPS : « le sentiment général laissé par cette réunion est une volonté forte

d'apaisement et d'appel à la concertation (avec) des possibilités de marge de manœuvre.

- Le débat sur le partage de l'information devrait bien être lancé de même que la nécessité de coordination et de pilotage des actions
- Les travailleurs sociaux rappellent que le « Ministre des Affaires sociales est (leur) interlocuteur normal, institutionnel »
- La Conférence permanente des organisations professionnelles du social lance un « appel national de défense du travail social »
- En octobre se tiendront des états généraux (à l'initiative de Jacques Ladsous)

[Retour Sommaire Général](#)

Les travailleurs sociaux ont manifesté

Le 17 mars ne sera pas un baroud d'honneur

(Libération-18/03/04) Réf. : 0923- mars.04-12-Libé
(ASH -19 & 26/03/04) Réf. : 0923-mars.04- 12- ASH
(La Provence-18/03/04) Réf. : 0923- mars.04-12-Pce



Elles sont belles ces paroles de travailleurs sociaux, intéressantes aussi : elles rappelleront sans doute des souvenirs à beaucoup d'entre vous. Si l'on devait faire une recherche sémantique, les mots délation et indics arriveraient en tête, c'est là que ça bloque, c'est ce que vous martelez à longueur de colonnes, à longueur de cortèges, à longueur de journaux nationaux et locaux. Un état des lieux succinct des réceptions de délégations par les différents ministères, des étapes à venir etc.

- Venant de toute la France ils se sont retrouvés à Paris (autour de 10 000) – et ailleurs comme prévu : « mobilisation historique »
- «C'est la négation de nos métiers ; il n'est pas question de négocier, mais de résister ; il faut

des lieux-ressources où, qui que l'on soit, on puisse venir décharger ses ennuis ; signaler des enfants maltraités, c'est une obligation pour nous comme pour tout citoyen ... mais l'obligation de dénoncer prend le pas sur l'obligation de porter secours (« Educus , pas indics ») ; On peut tous avoir besoin d'aide un jour ou l'autre : doit-on pour autant se retrouver fiché ? ; la définition des personnes à signaler est très vague (« personnes présentant des difficultés sociales, éducatives ou matérielles ») ; la vraie insécurité c'est la précarité ; secteur qui crève aujourd'hui de méconnaissance et de mépris ; c'est la seule manifestation qui ne demande pas d'argent (...) juste être reconnu et que l'on ne mette pas à mal plusieurs décennies de travail social ; la notion de secret partagé n'a aucun fondement juridique et ne peut se concevoir qu'avec l'accord de l'intéressé (CNLAPS / PMI / ANAS)»

- Reçus après la manifestation par 2 conseillers de M. Fillon, les représentants du collectif unitaire indiquent que les professionnels « iraient jusqu'à la désobéissance civique » si le projet restait tel quel
- M. Borloo : « il y a des sujets de pré délinquance sur lesquels le regard de l'Intérieur est pertinent, et des sujets de prévention sur lesquels il l'est moins ». Le Conseil National des Villes remettra son avis le 15 avril.
- Le ministère des Affaires sociales a adressé au ministère de l'Intérieur des éclairages techniques et législatifs sur la prévention et le secret professionnel (CSTS) et a précisé qu'il apporterait sa contribution lors du travail interministériel prévu en avril.
- Communiqué de la Place Beauvau, le 15/03/04 : « contrairement aux craintes manifestées, il n'a jamais été envisagé de demander aux travailleurs sociaux de communiquer des informations aux services de police ». L'article sur le devoir de signalement « n'existe pas dans le texte validé politiquement par le ministre et qui a été remis au mois de janvier à Matignon ». Dans le même

temps sont annoncées des mesures sur le partage de l'information. ?? A suivre.

- Décret contre l'absentéisme, municipalisation de certaines équipes de prévention, élargissement de l'expérimentation des 23 zones « sensibles » : les manifestants indiquent rester en alerte
- Le collectif national unitaire appelle à un nouveau mouvement national le 21/04 et décide de rédiger une charte à l'attention des employeurs : demande le retrait du projet mais exprimant le refus « dès à présent d'appliquer les protocoles et conventions incitant les travailleurs sociaux à transmettre des informations » Sont prévus également lettre ouverte à la population, création d'un site Internet travail sur « le principe de la désobéissance civique »
- L'Association française des organismes de formation et de recherche en travail social (Aforts) déclare que **« les centres de formation ne sauraient adhérer au fond ou à la forme de ce projet et donc en assurer la transmission aux étudiants et stagiaires »**

Réfléchir à une charte déontologique

(ASH -19/03/04) Réf. : 0929- mars.04- 12- ASH



Nous avons aimé cette mise au point en forme de perspective. Cette charte ? A suivre en octobre mais tout ce qui suppose réflexion est intéressant.

- Entretien avec la vice-présidente du Conseil supérieur du travail social (CSTS)
- L'avant-projet en question procède d'une vision négative des usager, (« dangereux ») et attente aux libertés (respect de la vie privée). Enfin il est contre-productif : sans relation de confiance il n'y a plus de travail social possible.
- On critique en particulier les assistants sociaux et les éducateurs de milieu ouvert parce qu'ils

- « veulent travailler dans la durée ». Il faut réaffirmer nos valeurs face à cette évolution
- Un des projets de l'assoc. « 7-8-9 vers les états généraux du social » **est de réfléchir (pour octobre prochain) à la rédaction d'une charte technique et déontologique** : concertation avec usagers, travailleurs sociaux et employeurs : **aboutir à une meilleure reconnaissance**
 - Axes : respect dû aux usagers ; urgence de lutter contre les discriminations et réinventer la protection des populations qui font peur ; refus de l'instrumentalisation des travailleurs sociaux ; exigences de solidarité nationale, égalité territoriale, politiques sociales à moyen et long termes avec devoir d'alerte des professionnels si les dispositifs ne protègent plus les usagers.
 - Le CSTS doit réaffirmer son rôle d'expertise et de veille sur les pratiques. Il doit donner son avis sur les dérives éventuelles des dispositifs, de manière à ce que les professionnels se sentent soutenus. Nous travaillerons en ce sens.

[Retour Sommaire Général](#)

Plaidoyer pour la protection de l'enfance

(ASH -05/03/04) Réf. : 0897- mars.04- 12- ASH



Nous relevons soigneusement les termes des prises de positions sur les lois « à venir » qui vous concernent tous. Une aide à la réflexion, une aide pour se situer dans le paysage vaste de l'action sociale

- L'Unasea et l'Uniopss ont adressé le 23/02 un courrier au Premier Ministre, rappelant le rôle préventif des actions sociales qui « s'inscrivent dans un cadre de protection et d'éducation qui ne peut être confondu avec celui de la répression et de la sanction »

- Elles contestent le levée du secret professionnel et le dispositif de signalement des absences scolaires à la police « dérive vers la répression des difficultés familiales »
- Elles émettent des réserves sur la stigmatisation des 23 secteurs urbains désignés par le ministère de l'intérieur
- Elles demandent une audience et une « concertation approfondie » si le gouvernement entend effectivement légiférer sur ces bases

Mineurs étrangers isolés : au bout de l'exil, l'errance

(ASH -19/03/04) Réf. : 0931- mars.04- 12- ASH



Bel article. Le positionnement est fort, bien argumenté et parfois surprenant. Les « filières » ne sont pas les seules responsables de l'arrivée de ces jeunes. Et puis comment faire pour traiter vraiment ces situations, sur le fond. Intéressant.

- Marseille : l'Association Jeunes Errants (AJE) a 10 ans et vient d'obtenir l'habilitation de son Service d'investigation et d'orientation éducative (SIOE).
- Soutenue par la Préfecture et le FASILD, elle est partie d'un constat : les enfants étrangers errants, souvent traduits devant le tribunal pour enfants (vol, etc.) fuient les foyers où ils sont placés.
- D'abord il y a eu une permanence, puis une équipe d'éducateurs de rue (repérage et accompagnement), aujourd'hui un service « ressources » développe une coopération avec des partenaires en France et dans les pays d'origine, et un local en ville (accueil autour d'ateliers) : « La p'tite école »
- Elle espère s'agrandir : à l'heure actuelle ES, AS psychologue, animateur et psychiatre (7 TP)

gèrent 250 dossiers à l'année : mineurs considérés comme enfants en danger relevant de la protection de l'enfance, le juge doit rechercher le détenteur de l'autorité parentale

- Majoritairement, ces enfants quittent leurs familles comme les fugueurs français : maltraitements, histoires familiales complexes. « **C'est ce manque originel qui explique que, là où il pourrait y avoir de l'immigration et de l'insertion, il y a de l'errance ; nous faisons le lien entre passé, présent et futur** »
- Investigations en vue d'une **réappropriation identitaire qui met fin à la fuite en avant**, aide à la restauration de l'autorité parentale et ensuite seulement poser la question du retour : « rétablissement du lien qui ne débouche sur un retour physique que lorsque la famille et l'enfant sont d'accord »
- Repérage efficace : accompagner le mineur dans les démarches coupe court aux « tentatives des filières clandestines et des réseaux de petite criminalité ». Moins de mineurs en errance.
- Evidemment surgissent aujourd'hui de nouvelles filières (chinoises, Europe de l'Est)...

Jeunes étrangers confiés à l'ASE : futurs clandestins ?

(ASH -12/03/04) Réf. : 0932- mars.04- 12- ASH



Vous avez dit errance ? Nous nous faisons l'écho des interrogations du secteur sur ce point en janvier. Et nous trouvons d'autres textes, là aussi une alerte forte qui s'enchaîne avec l'article précédent, en diminue la portée ? A vous de voir et à suivre.

- Le président d'un foyer écrit aux parlementaires d'Ile-de-France. Ils s'occupent de mineurs qui ne pourront justifier des 3 ans de prise en charge ASE requis pour prétendre à la nationalité

française : « **comment se situer face aux contradictions d'un système de loi qui, d'une part, reconnaît et défend le droit à la protection des mineurs isolés, (...) et d'autre part nous demande de les préparer à la clandestinité et à l'errance ?** »

- A noter que la députée maire de Nanterre (PC) a interrogé M. Perben sur ce sujet (question écrite à l'Assemblée nationale. Sans réponse à ce jour

[Retour Sommaire Général](#)

Les méfaits d'une logique gestionnaire

(ASH -19/03/04) Réf. : 0934- mars.04- 12- ASH



C'est une psychologue « spécialisée dans la clinique du travail » qui parle et c'est intéressant. Déjà en août nous avons traité la question du « travail réel ». Nous saisissons l'occasion d'y revenir

- Les méthodes de management et de contrôles sont de plus en plus appliquées au secteur sanitaire et social depuis quelques années : la logique gestionnaire c'est fournir au plus vite une prestation rentable
- Les usagers sont considérés comme des « clients » qui doivent obtenir un service
- « L'homme n'est pas un être de besoin mais de désir ». Le considérer comme un consommateur est « **improductif** » : on ne se présente pas au stage, on n'habite pas l'appartement sollicité, etc. C'est le lien créé qui permet au « sujet » et non « client » de s'engager, et pour cela il faut un travail dont une part est invisible.
- Quant aux professionnels, attention à une évaluation des performances individualisées qui crée une concurrence encourageant les tricheries, disloquant les solidarités et induisant une pensée purement opératoire. La parole est

inhibée et la peur s'installe de ne pas être à la hauteur etc.

- Cette logique n'épargne pas les cadres, isolés et pris parfois entre des injonctions paradoxales. Ne pouvant plus dans ce cas assumer leur « fonction tierce » indispensable pour les personnels
- Enfin des personnels contraints de faire des choses qu'ils désapprouvent (hébergements incontrôlables par manque de foyers, faire manger des personnes âgées à une cadence trop rapide, etc.) souffrent alors que le rapport au travail est un facteur de santé mentale.
- Penser que l'on fait du mauvais travail ruine l'estime de soi, attaque l'identité de métier et peut avoir des répercussions sur la santé
- « Le système ne nous est pas imposé de l'extérieur, c'est nous qui le faisons fonctionner », résister à l'instrumentalisation des personnes prises en charge relève de l'éthique du social qui a fait le pari du sujet. **Il faut faire valoir le travail de lien.**

Les élèves de 3° vont passer un test obligatoire pour le permis de conduire

(Le Monde-22/03/04) Réf. : 0933- Mars.04- 11- LM



Cela concerne un grande partie de votre public et annonce en quelque sorte l'article précédent. Ce qu'il n'est pas possible d'ignorer quand on s'occupe d'adolescents.

- Contrôle de connaissance code de la route et conduite entre 22 et 27/03 pour les 750 000 élèves de 3° : 20 QCM et au-dessus de 10, délivrance de l'Attestation scolaire de sécurité routière (ASSR) de 2° niveau.
- Carte rose obligatoire pour tous les jeunes ayant 16 ans à partir du 01/01/04. (Pour les jeunes non scolarisés, c'est organisé dans les GRETA.)

- En CM2 un livret est diffusé en vue de l'éducation à la sécurité routière (depuis 02) et au collège l'ASSR 1° niveau (en 5°) est la partie théorique du Brevet de Sécurité Routière (BSR), indispensable pour conduire un cyclomoteur.
- A l'étranger cet enseignement est souvent déjà intégré dans l'enseignement scolaire

Le « permis de conduire probatoire » entre en vigueur le 1° mars

(Le Monde-01/03/04) Réf. : 0893- Mars.04- 11- LM



Les associations sont contentes. Il faut attendre les prochaines statistiques mais nous voulions « faire une piqûre de rappel » pour un dispositif qui concerne une partie de votre public (entre autres)

- Pour les nouveaux conducteurs et ceux qui ont repassé un permis annulé
- Il est doté de 6 points pendant 3 ans (2 si « conduite accompagnée »)
- Une seule infraction grave et il est perdu : il faut attendre 6 mois pour le repasser
- Les contraventions moins graves coûtent de 1 à 4 points
- 1 ou 2 points perdus et la période probatoire repart pour 3 ans (alternative : « stage de sensibilisation à la conduite »). 3 points ou plus en 1 seule fois et le stage est obligatoire et payant (230 €)
- En 2002 Les 18/25 ans ont représenté 25 % des morts sur les routes (ils représentent 11 % de la population totale...).

Contrat d'accueil et d'intégration : premiers pas tâtonnants du dispositif

(ASH -27/02/04) Réf. : 0885- mars.04- 12- ASH



On en a beaucoup entendu parler. Après 6 mois de fonctionnement dans certaines régions, ces 2 pages de rappel / bilan sont concrètes. Intéressant.

- Le CAI concerne tous les migrants de plus de 18 ans arrivant sur le territoire avec intention de s'installer (à l'exception des demandeurs d'asile). L'OMI le met en place en partenariat avec le FASILD.
- Expérimenté depuis le 01/07/03 dans 12 départements, 8 027 signatures au 31/12/03 (taux d'adhésion : 87,1 %) A partir de 2004, il sera étendu à 26 départements et le ministre des Affaires sociales indique que sa signature et son respect devraient bientôt être liés à la délivrance de la carte résident longue durée
- Visite médicale, présentation par les auditeurs sociaux de la vie en France (film) et du contrat
- Entretien individuel avec 1 auditeur : « sortir d'une relation d'anonymat et adresser à chaque migrant une offre de services personnalisée ... »
- « On attend des personnes qu'elles s'engagent » : 1 journée obligatoire de formation civique et si besoin, formation linguistique (200 à 500 h) validée par une attestation.
- Les prestataires de formations linguistiques ont été choisis en fonction de leur proximité et leur souplesse horaire (samedis, soirées...)
- Les auditeurs sociaux recueillent des informations données par les formateurs , ce qui permet de développer l'accompagnement : c'est un réel progrès.
- Enfants à garder, travail considéré comme la priorité absolue : on constate une déperdition entre signature du contrat et formation
- Il faudrait être encore plus s'adapter à des publics très divers, dont les attentes sont différentes dans le temps.
- Se mettent en place des partenariats : CS , ANPE, CPAM

- Dans l'ensemble dispositif plutôt bien accueilli sur le terrain : « notion dynamique d'engagement entre l'Etat et une personne étrangère qui arrive et n'est pas complètement assistée ».

[Retour Sommaire Général](#)

Les travailleurs sociaux en commissariat : traîtres ou précurseurs ?

(Lien Social-26/02/04) Réf. :0886- mars.04- 12-LS



Tout un dossier qui nous a beaucoup plu : Des paroles fortes, qui plantent le décor, des descriptions concrètes, et alors à la question du titre, comment répondriez-vous ? Si l'article vous a aidé à réfléchir, tant mieux.

- Association des travailleurs sociaux en commissariat et en brigade (ATSCB). L'idée est née en 1982 et le premier poste en 1989 : une bonne vingtaine actuellement.
- La police est en contact avec « une quantité très importante de situations relevant d'une prise en compte par un travailleur social », c'est le constat de départ.
- Les débuts ne sont jamais faciles : « Ils m'ont regardée comme une extraterrestre » et son mémoire DESU s'intitule « Lorsque l'intrus rencontre l'ennemi ». Il faut s'adapter à une hiérarchie forte, faire l'apprentissage de procédures très précises, d'un vocabulaire. La même personne aujourd'hui estime que le commissariat peut être vécu « comme un relais social maternel »
- Ces postes requièrent une « identité professionnelle claire et structurée », des capacités d'intégration et de communication
- Cette articulation « vise à assumer la fonction préventive du commissariat [...] tout en recentrant les policiers sur leur métier. Elle met

en place un traitement social en temps réel », écrit un autre travailleur social.

- Entretiens en face à face ou téléphoniques, à partir de la main courante, de PV, de la demande des plaignants, après une procédure, au retour d'un enfant fugueur (espace de parole)...
- Conflits conjugaux et familiaux (60 %), demandes majoritairement féminines, beaucoup de situations concernant la protection de l'enfance (possibilité de signalement), et puis santé, logement, informations. Attention il ne s'agit pas de suivis mais d'orientations
- Un cadre de référence est en cours de finalisation : Outre un diplôme d'Etat de travailleur social et 5 ans d'expérience, une formation sur site devra être systématisée ainsi qu'une supervision. L'indépendance du travailleur social doit être statutairement garantie, ainsi que des conditions matérielles (bureau fermé...). Il rend compte de son activité devant le CLSPD. « Le secret professionnel est rappelé comme élément constitutif de son action », précise le document
- La création d'un réseau national est en route pour rompre l'isolement : les « TSC » réaffirment qu'ils n'appartiennent pas à la hiérarchie policière (aucun n'est employé par le ministère de l'intérieur) : « notre mission semble celle d'un facilitateur social, qui tente de faire tomber les rigidités [...] Nous faisons un travail social de première ligne »
- Alors, « au cœur d'un dispositif centré sur le citoyen » ou « indice supplémentaire du sécuritarisme » ?

Toxicomanies : la logique de prévention et de santé publique l'emportera-t-elle

(ASH -06/02/04) Réf. : 0884- mars.04- 12- ASH



Bien sûr la toxicomanie vous connaissez. Néanmoins ces 3 pages nous ont paru intéressantes. C'est un état des lieux des esprits, très clair, des formules qui frappent, l'enjeu de la réforme à venir.

- La loi de 1970 crée le délit d'usage privé de stupéfiants : dissuasion par la sanction, avec le compromis de l'injonction thérapeutique. Elle cristallise les critiques. « Faire appel à une autre fonction de la loi pénale, qui a été d'exorciser les peurs et de rassurer sur leur choix de société les adultes de l'après mai 1968 »
- Le gouvernement promet la réforme annoncée « avant la fin de la législature », soit 2007. Ce flou ne convient pas aux assocs
- Elles ont fait l'inventaire de la loi de 70 : impuissante contre le trafic et l'usage. Si la consommation d'héroïne a baissé, c'est grâce aux produits de substitution et pas à la loi.
- Ils lui reprochent de ne pas distinguer les usagers des dealers, ceux qui sont dépendants du produit et ceux qui en vivent. De plus elle est très inégalement appliquée sur le territoire, donc injuste
- Les jeunes qui voient du cannabis partout ont du mal à comprendre quand tombe l'interpellation. « Il faut une règle claire ».
- Les associations demandent d'abord la suppression de la peine de prison, l'ANIT et la FNARS ou Médecins du Monde demandant la dépénalisation de l'usage. Il faut définir des seuils pour déterminer qui est usager et qui trafiquant
- Mais la grande aspiration des assocs. C'est « une loi fondée sur la prévention, la réduction des risques et l'accès aux soins » La consommation « est une question de santé publique, non d'ordre public » (AFR / Assoc Française de réduction des risques) Le débat ne se résume au niveau de contravention à choisir mais bien à l'articulation avec le secteur socio-sanitaire
- « Inventer une politique de lutte non contre les toxicomanes mais contre les

dépendances », vidant stupéfiants, psychotropes, alcool ou tabac. (L'alcool tue 45000 personnes par an et le tabac 60 000.)

- Médecins du Monde est partisan de la légalisation du cannabis : très consommé et dont on ne connaît pas la composition
- « Les acteurs sanitaires doivent être en première ligne (...) Demande-t-on aux policiers de faire de la prévention de l'obésité ou du suicide ? »
- La démarche de réduction des risques a été reconnue par le Sénat (dans le cadre de du projet de loi santé publique) et les assocs. S'en réjouissent. Elle permet d'être en contact avec les usagers (cf. les raves) « **L'idée perdue que l'on réussira à stopper la consommation de drogues ! Or on ne stoppera rien et il faut limiter les dommages.** »
- Avant toute réforme, les assocs. Voudraient des états généraux : informer, parler des autres approches d'autres pays, impliquer les usagers
- Aides : « on est sur un couple fragile : santé publique et libertés publiques. Or on sait combien le respect de ces dernières est essentiel pour la première. Il faut trouver un équilibre. Et pour cela, la démocratie participative doit venir nourrir la démocratie représentative »

[Retour Sommaire Général](#)

Veille éducative : tenir le cap éducatif

(ASH -05/03/04) Réf. : 0900- mars.04- 12- ASH



Information « ramassée » sur ce dispositif. Lisez la fin : la lutte pour ne pas être classé « prévention de la délinquance » vous intéressera c'est certain. Pour le reste nous sommes un peu mitigés. Nous aurions voulu davantage de concret. Le travail en réseau, d'accord mais « il n'est pas question de réinventer des réponses »

dit un des intervenants. Est-ce faire toujours plus de la même chose ? A confronter avec vos expériences de terrain.

- Lancé en 2001 : Garantir à tous les enfants et jeunes les conditions optimales et équitables de leur développement. Dans les sites politiques de la ville et sous la responsabilité du maire mobilisation d'un réseau animé par un coordinateur pour organiser une continuité éducative notamment en direction des élèves en échec scolaire ou quittant l'école prématurément. « Bienveillance éducative »
- Plus de 60 municipalités ont élaboré un projet de ce type. 1° Bilan par la DIV en 2003 :
- Le concept semble répondre à une attente du terrain. « Mobilisation de plus en plus forte des acteurs locaux », qui aboutit à une mise en cohérence.
- Possibilités de diagnostic partagé, et de questionnement des pratiques. Chacun dit ses contraintes : « c'est ainsi que l'on pourra voir où sont les résistances, qui ne sont pas seulement corporatistes mais relèvent parfois simplement d'objectifs différents » Opportunité d'élaborer une « culture critique »
- Ex. : A Rennes diffusion du potentiel éducatif d'un territoire, atlas de l'éducation à la disposition des familles
- La question du partage des informations (confidentialité) est un des freins les plus puissants : pourtant le dispositif repose pourtant sur ce croisement. On distingue souvent le Comité de pilotage des cellules, plus techniques.
- Passer « de la guérison à la prévention ; d'une réaction immédiate à un repérage précoce »
- La DIV repère « la tentation de verser vers la prévention de la délinquance » ; « **les attaques sont lourdes contre ces dispositifs (...) qui relèvent de la compétence de plusieurs** »
- « La veille éducative s'adresse à des publics plus larges (...) à tous ces jeunes qui sont en dehors des circuits, avec un regard beaucoup plus large

que la prévention de la délinquance... une philosophie politique de l'équité sociale »

Violences sexuelles intra-familiales : mieux accompagner les jeunes victimes

(ASH -12/03/04) Réf. : 0922- mars.04- 12- ASH



Il nous a plu cet article. Un aspect de la réflexion des professionnels de l'enfance sur un sujet délicat. Des résultats, des difficultés. Le dernier paragraphe situe bien l'enjeu.

- La loi du 17 juin 98 (prévention et répression des infractions sexuelles) reconnaît aux mineurs le droit d'être assisté par un tiers lors des auditions ou confrontations
- Des équipes de protection de l'enfance ont réfléchi à un accompagnement plus soutenu, au cours de tous les actes de la procédure.
- Travail de restauration de leur personne et de leur place dans une famille qui est parfois « structurellement » absente dans ces moments-là, quand l'enfant est souvent désigné comme responsable de l'éloignement du parent accusé.
- Le soutien doit commencer dès les révélations, moment où risque de se répéter le sentiment d'impuissance vécu dans la relation abusive. Car des décisions sont prises « pour son bien » : situation que là non plus il ne contrôle ni ne comprend toujours.
- Etre l'allié inconditionnel de la victime (lui permettre d'exprimer ses loyautés et le désespoir de la trahison) sans s'arc-bouter contre ses proches.
- Sont nécessaires protocoles ou conventions pour travailler avec tous les intervenants de la procédure. A l'étude ou en vigueur déjà dans certains départements.

- La Loire-Atlantique expérimente un dispositif de ce type depuis 2002 : les résultats sont positifs mais il y a un coût ; on estime qu'un accompagnement de ce type équivaut à la prise en charge de 2 mineurs en AEMO classique
- Il faut que tous les intervenants connaissent le dispositif et que le « ciblage » des enfants soit respecté (violences intra-familiales) : la réussite dépend de l'engagement des participants
- Et pourtant cela paraît à certains indispensable. Avec l'accent mis aujourd'hui sur la défense des intérêts de la victime (réparation du préjudice) ne risque-t-on pas de faire passer au second plan la logique de protection de l'enfance ?

[Retour Sommaire Général](#)

Les chiffres de la justice des mineurs en 2003

(ASH -05/03/04) Réf. : 0901- mars.04- 12- ASH



Vous connaissez notre credo selon lequel quelques chiffres sont toujours bons à connaître et mettre en perspective avec vos propres constats.

- Premières estimations du ministère de la justice : « diminution significative » de la délinquance des mineurs. Moins 1.3 % d'affaires traitées par les parquets par rapport à 2002. Taux de réponse pénale plus élevé (79.5 % contre 70.6%) et moins de classement sans suite (20.5% contre 29.4 %). Les juges pour enfants ont vu 78 500 mineurs (1450 de moins)
- Au civil, moins 5.2 % de saisines des juges pour enfants pour mineurs en danger : diminution de 2.4 % des nouvelles mesures d'assistance éducative mais augmentation dans les mêmes proportions de mesures renouvelées
- Mesures relatives à la protection des jeunes majeurs en (12 % pour les renouvellements, 4 % pour les nouvelles)

- www.justice.gouv.fr

Le taux de pauvreté a diminué entre 1996 et 2001

(ASH -05/03/04) Réf. : 0903- mars.04- 12- ASH



Enfin quelques chiffres encourageants, à lire attentivement toutefois.

- Enquête de l'Insee à partir des revenus fiscaux : progression de 10 % entre 96 et 01 (métropole)
- Le niveau de vie des 10 % de personnes les plus modestes aurait augmenté de 16 % : revalorisation des prestations sociales et des revenus de remplacement
- L'inégalité demeure stable : augmentation presque aussi forte des hauts revenus
- Diminution des taux de pauvreté de 1 point en 6 ans, quel que soit le mode de référence. E
- En 2001 3.6 millions ont un niveau de vie inférieur de moitié à celui de la médiane (6.1 % de la population métropolitaine – 8% chez les enfants)

Des pistes de travail sur « l'adolescence » pour la conférence de la famille 2004

(ASH -19/03/04) Réf. : 0935- mars.04- 12- ASH



Parcourez ces propositions, beaucoup paraissent intéressantes. Mais de toute façon c'est hors chiffrage, c'est à suivre...

- **La santé** : groupe piloté par le Dr. Rufo. Propose l'élargissement du champ de la PMI jusqu'à 12/12 ans, un meilleur accompagnement des enfants handicapés et de leurs parents,

l'extension des unités d'hospitalisation et de soins d'urgence en psychiatrie pour adolescents. Pour les situations de rupture, unités ou lits de crise au sein des hôpitaux (médical) et mise en place « d'internat modernisé » (éducatif). Relance l'idée de maisons de l'adolescence (pluridisciplinaires)

- **L'engagement collectif :** Recommande un contrat de travail type pour les adolescents pendant leurs vacances, le droit d'association des mineurs, un Parlement des adolescents
- **Familles et loisirs :** Faciliter la « mobilité des adolescents et des jeunes » (carte nationale de transport), élaborer une charte logement inter-familles (pour des stages, de l'apprentissage...), titre loisirs et soutien à la pratique sportive des adolescents handicapés.

Protection de l'enfance : Réponse du docteur Berger

(ASH -05/03/04) Réf. : 0898- mars.04- 12- ASH



Nous nous sommes intéressés dès le début à la polémique soulevée par le docteur Berger et avons nous-mêmes émis une forme de réserve sur la tribune libre du mois dernier (cf. RVP 02). Une réponse en forme de mise au point que nous ne pouvions omettre.

- *Quant à dire que mon équipe travaille surtout sur des pathologies lourdes :* Seulement 5,5 % des enfants reçus en 2000 faisaient l'objet d'un placement hospitalier et un quart étaient simultanément pris en charge par l'ASE ou la sauvegarde. Il est donc faux de dire que les pathologies lourdes sont la majorité.
- *Quant aux propositions qui nous sont « opposées » nous les appliquons depuis longtemps :* aide à la parentalité pour étayer les parents, signalement si nécessaire.

Législation

L'accueil de l'enfant et la protection de l'enfance

(ASH -05/03/04) Réf. : 0909- mars.04- 13- ASH



Comme d'habitude, vous saurez que l'information existe. Nous avons été amenés à commenter par ailleurs abondamment ces dispositions.

- *Loi n° 2001-1 du 02/01/04, J.O du 03/01/04*
- **La lutte contre la maltraitance**
 - Création d'un Observatoire national de l'enfance en danger (missions, fonctionnement)
 - Le signalement des actes de maltraitance (toute personne, médecin)
 - La constitution de partie civile des associations (victimes mineures et majeures)
 - Dispense de l'obligation alimentaire pour les enfants maltraités
 - Prise en compte de l'intérêt de l'enfant dans les décisions de justice
- **La lutte contre l'absentéisme scolaire**
 - Abrogation du dispositif de suppression ou suspension des prestations familiales (procédure plus « réactive » mise en place)
 - Travail dissimulé d'un mineur soumis à l'obligation scolaire

La réforme du traitement du surendettement des particuliers

(ASH -12/03/04) Réf. : 0915 mars.04- 13- ASH



C'est la fameuse « loi Borloo ». A noter qu'il y a également un

organigramme de la procédure très clair dans ce dossier.

- **La procédure de rétablissement personnel**
 - Les conditions requises du débiteur
 - Les voies d'accès à la procédure
 - L'ouverture de la procédure
 - La phase de liquidation
 - La clôture
 - La déchéance
- **Aménagement de la procédure administrative de traitement du surendettement**
 - L'expertise du volet social des dossiers
 - L'inclusion des créances fiscales, parafiscales et sociales
 - Un délai maximal pour les plans de remboursement
 - Le traitement traditionnel de l'insolvabilité
 - Les autres dispositions

[Retour Sommaire Général](#)

La loi Perben II : justice pénale des mineurs et lutte contre la délinquance sexuelle – Protection des mineurs

(ASH -19 & 26/03/04) Réf.: 0925- mars.04- 13- ASH



Cette loi intéresse le public de beaucoup d'entre vous : en particulier le juge des enfants devient le juge d'application des peines

- *Loi n° 2004-204 du 09/03/04, J.O. du 10/03/04*
- **De nouvelles réponses à la délinquance des mineurs**
 - Les mineurs de 13 à 18 ans
 - Une disposition spécifique pour les mineurs de 16 à 18 ans
- **L'application des peines aux mineurs**
 - La compétence du juge des enfants

- Le tribunal pour enfants et la chambre spéciale des mineurs / Le rôle des services de la PJJ
- **Le casier judiciaire des mineurs**
- Disparition du dispositif de suppression automatique à la majorité du mineur
- Vers un alignement des cas de retrait sur ceux prévus pour les majeurs
- **La lutte contre la délinquance sexuelle**
- L'extension du champ des infractions sexuelles
- L'allongement de la prescription de l'action publique
- Fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles
- Corruption de mineurs et diffusion d'images pédopornographiques commises en bande organisée
- Renforcement du dispositif de prélèvements d'empreintes génétiques
- Allongement de la durée du suivi socio-judiciaire
- **Un meilleur contrôle des professionnels au contact d'enfants**
- Les infractions sexuelles ne peuvent être exclues du casier judiciaire
- Extension de l'accès au bulletin n° 2 du casier judiciaire

[Retour Sommaire Général](#)

Emploi

264 800 chômeurs ont perdu leur allocation Assedic en janvier

(Le Monde-01 & 11/03/04) Réf : 0907- Mars.04-11-LM
(ASH -12/03/04) Réf. : 0907 mars.04- 21- ASH



Ce sont les premières estimations dont nous disposons. Elles se passent de commentaires et gageons qu'il y en aura d'autres.

- Au 01/01/04, 215 000 chômeurs ont perdu allocation et + 49 800 exerçant une activité réduite (78/136 h /mois) : en tout 264 800 au 31/01. Un peu plus que les prévisions initiales.
- En 2004 la proportion de chômeurs indemnisés devrait être de 44.9 % (contre 54.5 % en 2003) et cela devrait concerner 600 000 chômeurs d'ici 2005
- Courant mars l'Unedic affina ces chiffres (il y a aussi des reprises d'emploi, etc.)
- A noter que les associations de chômeurs ont assigné l'Assedic devant 36 tribunaux pour « rupture de contrat » (AC !, MNCP, etc.)
- Pour autant l'organisme n'est pas sûr d'équilibrer ses comptes : mauvaise année 2003. 47 000 pertes de postes de travail dans le champ concerné par le régime d'assurance-chômage
- La reprise annoncée ne suffira pas « à elle seule » à inverser la tendance. Mais avec les départs à la retraite, une décade devrait s'amorcer en 2004 et en 2005 l'assurance – chômage serait légèrement excédentaire.

Le Conseil d'Etat étudie une annulation de l'agrément de la convention Unedic

(Le Monde-12/03/04) Réf. : 0913- Mars.04- 21- LM



A un détour de page, cette information qui s'enchaîne avec l'article précédent et que nous ne pouvons omettre. A suivre.

- AC !, Coordination nationale des assoc. pour l'emploi, Apeis, MNCP ont déposé un recours contre l'agrément en 04/03.
- Leur avocat met en avant « 2 fautes de droit » : arrêté d'agrément pris avant l'entrée en vigueur du décret et avis d'une Commission permanente du comité supérieur de l'emploi dont les membres renouvelés, n'ont pas été formellement nommés par le Premier ministre, ce qui est irrégulier et invaliderait de fait sa consultation
- A noter que 2 jurisprudences d'annulation par le Conseil pour ces motifs existent
- Les requérants ont confiance. Au ministère on se contente d'indiquer que tout cela est « normal »

Réforme de l'ASS

(ASH -05/03/04) Réf. : 0908- mars.04- 21- ASH



C'est juste un rappel de la réforme à l'occasion de la circulaire qui la détaille.

- Au 01/01/04, réduction de durée de versement à 2 ans pour les allocataires de moins de 55 ans entrant à compter de cette date
- Les sortants auront un accès particulier au CI-RMA : s'ils ont bénéficié de 12 mois de RMI ou ASS dans les 24 mois précédant la conclusion du CI-RMA et à titre exceptionnel (limite de 10% des RMA par département) ceux qui rencontrent de graves difficultés d'accès à l'emploi sans justifier les 12 mois.
- En outre ils seront prioritaires pour la conclusion d'un CES ou d'un CIE.

- Circulaire DGEFP n°2004-8 du 20/02/04 à paraître au B.O.M.A.S.T.S.

Baisse statistique du chômage en janvier

(ASH -05/03/04) Réf. : 0906- mars.04- 21- ASH



voici les derniers chiffres. A relier avec l'article précédent. C'est un peu ardu mais aussi très intéressant. Il suffit d'en prendre l'habitude.

- 1.1 % de chômeurs (catégorie 1) de moins qu'au mois de décembre (2 148 900); sur un an l'augmentation est de 4.2 % (DARES)
- Dû « pour l'essentiel aux sorties pour absence au contrôle plus nombreuses qu'habituellement ». En effet une partie des personnes qui ne sont plus indemnisées ont pu ne juger nécessaire de se déclarer à l'ANPE comme toujours chômeurs
- Le nombre d'inscriptions à l'ANPE a diminué de 1 % sur un mois : baisse des entrées pour licenciement économique (- 9%) ou autre cause (- 4.8%) ou fin mission intérim (- 2%)

Un appel commun en faveur de l'ISP

Les chômeurs des quartiers défavorisés « découragés »

(ASH -27/02/04) Réf. : 0890- mars.04- 22- ASH



Bon, ce n'est pas brillant et il y a du travail sur la planche comme le montre la deuxième partie. En dépit de tout le manque d'information revient très souvent, à tous les niveaux.

- Six réseaux associatifs (FNARS, Emmaüs...) et la CFDT : « la situation sociale des chômeurs et des personnes les plus éloignées de l'emploi nécessite une mobilisation de tous les acteurs pour relever le défi de l'insertion sociale et professionnelle »
- Demandent une responsabilisation des entreprises, des partenariats avec le secteur IAE, un accroissement des offres d'insertion, etc.
- **3 demandeurs d'emploi sur 10 n'ont recours à aucun service d'aide à la recherche d'emploi** et le fait d'habiter en ZUS influe sur les raisons de ce comportement :
- 26 % d'entre eux se disent découragés (contre 11 % des personnes habitant ailleurs) et 31 % (contre 8 %) disent ne pas savoir où s'adresser

[Retour Sommaire Général](#)

M. Fillon veut réduire de 100 000 les offres d'emploi non pourvues en 2004

(ASH -27/02/04) Réf. : 0892- mars.04- 32- ASH



A suivre. Intéressant peut-être de repérer les métiers en difficulté.

- « Il n'est pas acceptable qu'avec un taux de chômage qui est plus élevé que la moyenne européenne, on ait un taux d'offres d'emploi non satisfaites qui est aussi plus élevé que la moyenne européenne »
- Lancement le 19/02/04 du plan national de lutte contre les difficultés de recrutement. Les offres d'emploi durablement non pourvues sont évaluées à 300 000.
- Une cartographie a été établie des métiers sous tension : aide à domicile et emplois familiaux, métiers de bouche, bâtiment et transports .
- On demande à l'ANPE d'augmenter de 3 points le taux de satisfaction des offres (82 % actuellement) et de réduire à moins de 30 % la

part des offres en stock depuis plus de 2 mois (38.2 %)

- Des « accords nationaux d'incitation » sont prévus avec les branches professionnelles touchées par ces difficultés ainsi que des plans d'actions régionaux

Instructions pour préparer la sortie du dispositif « emploi-jeunes »

(ASH -12/03/04) Réf. : 0920- mars.04- 21- ASH



Peut être bon à savoir.

- *Circulaire DGEFP n° 2004/009 du 24/02/04*
- Les préfets doivent programmer les actions nécessaires à l'accompagnement de la sortie du programme (suivi des conventions) et établir des plans départementaux d'intervention en direction des postes créés en 1999. **Ils disposeront rapidement de 2 livrets d'information générale en direction des jeunes et des employeurs.**

CI-RMA : le « parent pauvre » des contrats aidés ?

(ASH -19/03/04) Réf. : 0928- mars.04- 21- ASH



Nous donnons cette information, aussi parce qu'elle rappelle les points sur lequel le débat avait achoppé.

- Une étude de l'Observatoire français des conjonctures économiques
- « (Ce) contrat n'améliore pas les incitations au retour à l'emploi des Rmistes comparativement aux dispositifs existants » ; il risque même « de

jouer un rôle de substitut au CES » et **sa portée « s'en trouve fortement diminuée ».**

- Il concernera « au maximum un quart des allocataires du RMI ; il ne donne pas droit à l'intéressement ; n procure aucune bénéfice en termes d'indemnisation chômage comparativement au RMI et ne capitalise qu'à moitié les droits à la retraite »
- L'auteur préconise « une refonte du système des contrats aidés dans sa globalité » et « d'ouvrir beaucoup plus largement l'entrée des dispositifs de contrats aidés moins précaires (CES / CIE) aux bénéficiaires du CI-RMA »
- C. Hagneré, n° 88 de la revue de l'OFCE (69,quai d'Orsay- 75007- 04.44.18.54.00) – 20€

[Retour Sommaire Général](#)

L'Etat proposera chaque année à 100 000 jeunes sans qualification de bénéficiaire d'une formation

(ASH -26/03/04) Réf. : 0943- mars.04- 22- ASH
(Le Monde-15/03/04) Réf. : 0943- Mars.04- 22- LM



A suivre. C'est une information en forme d'annonce.

- Annonce de M. Fillon : « l'Etat proposera chaque à 100 000 jeunes sans qualification de bénéficiaire d'une formation d'au moins 6 mois, ciblée sur les métiers sous tension qui cherchent à recruter. (Ils) seront rémunérés par l'Etat comme stagiaires de la formation professionnelle »
- Ceci en plus des mesures déjà prévues : contrat jeune en entreprise (déjà 150 000), apprentissage, CIVIS...

Logement

Revalorisation des aides : les propositions du gouvernement contestées

(ASH -05/03/04) Réf. : 0896- mars.04- 22- ASH



Bon c'est un feuilleton là aussi, un peu technique pour cet épisode : les différents acteurs restent en présence et sur leurs positions. A suivre.

- Proposition de réévaluer de 1.2 % les plafonds de loyers servant au calcul des APL.
- Pour la Confédération de la consommation du logement et du cadre de vie (CLCV) « cela ne tient pas compte des augmentations » (estimées à 2.24 % dans le secteur HLM en 2004)
- Par ailleurs certaines des mesures élèvent le montant mensuel en deçà duquel l'aide ne sera pas versée. A noter également : réduction des prestations pour les chômeurs, retraités, frais de garde et double activité (tous les bénéficiaires à la même enseigne, elles sont donc présentées comme « mesures d'équité »).
- Pour l'UNAF c'est inacceptable et la CNL appelle à un mouvement collectif pour un correctif budgétaire pour 2004
- Le conseil national de l'habitat (instance consultative) a voté contre le projet
- La CNAF émet elle aussi un avis défavorable
- A noter une étude de l'Insee sur les augmentations des loyers etc. www.insee.fr

Hausse de 3.8% des décisions d'expulsions en 2003 ; les juges interpellés sur leur rôle dans la prévention des expulsions

(Le Monde- 15/03/04) Réf : 0919- Mars.04-22-LM
(ASH -12 & 19/03/04) Réf. : 0919 mars.04- 22- ASH



On apprend beaucoup de choses en peu de temps dans cette mise au point. A suivre, mais pour l'instant les indicateurs ne sont pas bons.

- Les expulsions reprennent au 15 mars
- En 2002 elles ont progressé de 3.8 %. Les évictions par les forces de l'ordre, elles, ont progressé de 18.8 % entre 2001 et 2002. Les propriétaires peuvent se retourner contre l'Etat quand ils n'obtiennent pas l'exécution d'un jugement d'expulsion : faire intervenir les forces de l'ordre est donc une procédure économique.
- A noter qu'en Ile-de-France la Confédération générale du logement constate qu'environ 70 % des familles expulsées ont des ressources inférieures au RMI
- La loi du 29/07/98 (contre les exclusions) prévoit des mesures pour éviter les expulsions des locataires « de bonne foi » : plan d'apurement de la dette, enquête sociale adressée aux magistrats (manque de personnel), suspension de la résiliation du bail... En outre le juge peut accorder d'office un délai de 3 mois à 3 ans. Mais elles sont appliquées de manière très inégale : alors que on les applique, les décisions pour impayés de loyers diminuent.
- Le Syndicat de la magistrature et le DAL estiment qu'il y a là « un contentieux de masse dans lequel les considérations sociales ne sont pas prises en compte ». L'abbé Pierre proteste également contre cette non-application des dispositifs prévus.
- Manifestation à Paris le 13/03/04, contre « les expulsions sans relogement » et demandant un moratoire. 4 associations de locataires appelaient à des rassemblements devant les préfetures
- Le maire (PC) de Bobigny a pris un arrêté stipulant que sa ville est « déclarée zone hors expulsions locatives ». Pas encore validé par la préfecture et d'une portée symbolique.

- Le contexte d'évolution des loyers et charges et les revalorisations des aides proposées par le gouvernement « risquent d'entraîner une augmentation des impayés » (Collectif Alerte)
- A noter un dossier dans *Lien social* (18/03) qui reprend divers éléments (coût et insalubrité des hôtels meublés, complication pour les travailleurs sociaux, les manifestations, etc.

Gilles de Robien veut vendre 40 000 HLM chaque année

(Le Monde- 25/03/04) Réf :0938- Mars.04-22-LM



Cet article nous a vivement intéressés. Le principe de cette loi et de l'information bien sûr, mais aussi parce qu'il est l'occasion d'apprendre de façon très compréhensible des mécanismes compliqués en soi. A suivre.

- « Propriété pour tous », projet de loi à présenter en avril en conseil des ministres
- L'idée de faire acheter des logements HLM par leurs locataires date de 1965 mais à ce jour le bilan est maigre : entre 2 400 et 4 300 logements par an (0.15 % du parc social).
- Faibles revenus, difficultés à gérer une copropriété et la vente est étrangère à « la culture HLM » : obstructions
- Pour le ministre cette accession obéit à une logique de justice sociale. Un sénateur (UM) : « vous sécurisez les gens dans leur logement et chaque occupant fait sa police. Ainsi le patrimoine est moins dévasté »
- Le projet est que les bailleurs sociaux proposent « 10 à 15% » de leurs logements sur une période de 5 années, en tablant sur la vente de la moitié d'entre eux, soit 40 000 par an (1% du parc
- Les transactions générant du liquide stimuleraient la production de logements.

- Il est prévu de provisionner des sommes en vue des travaux futurs, d'aider les accédants s'ils peinent à rembourser, de constituer un « fonds de garantie » alimenté par le produit des ventes.
- HLM et associations sont sceptiques même si l'on pense qu'il faut amplifier les ventes. Pourquoi un pourcentage ?
- On craint que ce programme ne serve à pallier le désengagement de l'Etat (- 8% en 2004)
- Si les objectifs étaient atteints, démolition et vente soustrairaient du marché 80 000 logements par an. « On n'arrivera pas à en construire autant » (Fondation Abbé Pierre).
- En outre on vendra la part la plus attractive du parc, ce qui restera sera de plus en plus une filière réservée aux plus démunis, à un moment où l'offre locative à bon marché est insuffisante
- Le Haut Comité pour le Logement rappelle que pour financer les constructions les bailleurs remboursent les prêts de la Caisse des dépôts pour l'essentiel avec l'argent des loyers. Qu'en sera-t-il s'il leur faut constituer ce fonds de garantie ? Les locataires paieront-ils « la sécurisation de l'accession » ?
- Tout le monde de surcroît est d'accord pour constater que les expériences de copropriété ont toujours été désastreuses.

[Retour Sommaire Général](#)

Grand débat : l'école doit être recentrée sur les enseignements fondamentaux

(Le Monde-10/03/04) Réf. : 0902- Mars.04- 24- LM



C'est, clair et instructif. A suivre

- Trois quarts de la première synthèse à paraître fin mars : « miroir des débats »
- **Retour aux enseignements fondamentaux. Lire, écrire, compter** doit être l'objectif prioritaire. « Les contenus abordés à l'école primaire paraissent trop conséquents et donnent l'impression que de nombreux domaines sont survolés sans être approfondis »
- **Une école préservée de la société, de ses dérives** « consuméristes », de sa « légèreté morale de l'argent facile ». « Accord unanime (...) pour la réhabilitation du travail et du goût de l'effort ». Les missions d'instruction et d'éducation apparaissent « indissociables » pour une majorité de participants.
- « **Le « collège unique** n'est que rarement rejeté en bloc ». Consensus relatif sur l'importance de donner « à tous les élèves » un socle commun de connaissances. Hypothèses de réorganisation des 6° et 5° pour mieux assurer la transition entre primaire et collège avec diversifications à partir de la 4° : réorganisation de l'orientation. Effort en terme de soutien et d'aide individualisée.
- **La décentralisation** : « unanimité contre elle »
- **L'insuffisance des moyens humains** est un « problème récurrent » : les aides-éducateurs et surveillants étaient jugés efficaces dans la gestion de la violence
- Second rapport pour septembre, avec les recommandations de la commission

Luc Ferry lance le « Guide républicain », outil pédagogique pour enseignants

(Le Monde-11/03/04) Réf. : 0910- Mars.04- 24- LM



L'initiative ne paraît pas inintéressante ni la conception d'ailleurs. A voir si c'est suffisamment simple, avons-nous envie de dire. A lire sur le net bientôt.

- Il s'appelle « L'idée républicaine aujourd'hui », sera en ligne dans les prochains jours et tirée à 300 000 exemplaires au mois de mai
- Il doit aider les enseignants à donner des repères
- **Abécédaire de 29 mots** : tels qu'antisémitisme, privé et public, tolérance, liberté, République etc.
- **Chronologie des événements fondateurs** : Des Etats généraux de juin 1789 à la charte européenne des droits fondamentaux en décembre 2000. Suivie d'extraits de textes : déclaration des droits de l'homme, loi 1905, etc.
- « **Voix d'hier, boussole pour aujourd'hui** » : 42 textes sur la liberté, l'égalité, la République, de l'édit de Nantes (1598) à un discours du général de Gaulle (1944) en passant par Péguy, et suivis par Nougaro, Goldman ou Camus...

L'Etat condamné pour le non-remplacement de professeurs absents

(Le Monde-21/02/04) Réf. : 0887- Mars.04- 11- LM



Nous avons bien aimé cette information, ... en forme de rappel de la notion de contrat ?

- 11 jugements ont été rendus par le tribunal administratif de Versailles (11/03), condamnant

l'Etat à verser aux parents d'élèves plaignants des sommes entre 150 et 450 € selon le nombre d'h. non dispensées (2000/2001).

- « La mission d'intérêt général d'enseignement impose l'obligation l'égale d'assurer l'enseignement de toutes les matières obligatoires inscrites aux programmes » A noter que le ministère n'a pas fait appel
- Dans le primaire, 25 000 titulaires (8 % des effectifs) sont là pour les remplacements et en général cela se gère rapidement
- Dans le secondaire, il faut souvent attendre 1 mois : seulement 2.68 % des enseignants disponibles à cet effet. Plus complexe : 150 disciplines

Ferry et Sarkozy en bande organisée contre le racket à l'école

Mobilisation commune de l'Intérieur et de l'Education nationale contre les violences scolaires

(Libération-18/03/04) Réf. : 0924- mars.04-24-Libé
(ASH - 26/03/04) Réf. : 0924 mars.04- 24- ASH



Une union nouvelle, et à suivre

- « Violences scolaires », deux mots « antinomiques » pour M. Sarkozy, « monstre sémantique » pour M. Ferry.
- Conférence de presse conjointe le 17 mars pour annoncer « une série de mesures de sécurité destinées à garantir à chaque famille que son enfant ne connaît pas le racket à l'école »
- Entre 2002 et 2003 il aurait augmenté de 10 % (source déclaration des chefs d'établissement) ou de 77 % (source police : plaintes des parents)
- Un « plan particulier » mis en place d'ici un mois pour les 50 établissements où le racket a le plus augmenté et candidats : « policiers/gendarmes référents » à disposition .

« Si les méthodes utilisées fonctionnent, elles seront généralisées. »

- Annonce de l'élaboration d'un « protocole d'accord national de coopération » entre les services des deux administrations : appliqué dès la rentrée prochaine il « portera aussi bien sur la lutte contre le racket, le trafic de drogue, la violence ou encore les affrontements communautaires »
- Recenser les dispositifs, afficher les objectifs et présenter des outils d'évaluation.

[Retour Sommaire Général](#)

Bon à savoir

BIBLIOGRAPHIE

(ASH -05/03/04) Réf. : 0912- mars.04- 31- ASH

Travailler avec les familles.

Parents – professionnels : un nouveau partage de la relation éducative



Un telle appréciation sans avoir lu le livre, est-ce bien sérieux ? Cela nous arrive de temps à autre. A l'heure où il est tant question de « soutien à la parentalité et des changements successifs du secteur social vis-à-vis des familles (cf. polémiques autour de Maurice Berger), il semblerait bon de le feuilleter ce livre, de l'acheter ?

- Hier nuisibles, ignorées, les familles aujourd'hui sont constamment sollicitées « jusqu'à la limite de la rupture ». Et si elles refusent de collaborer elles sont « démissionnaires » et peuvent subir des « mesures de rétorsion »
- « Sortir d'une image idéalisée de l'institution familiale qui met les parents en difficulté, alors même qu'ils sont réellement demandeurs d'aide éducative »
- Le soutien à la fonction parentale passe d'abord et avant tout par un travail « consistant » avec les enfants. Aider la cellule familiale à s'ouvrir sur l'extérieur par des moments partagés avec les enfants. Alors qu'agir en direction des parents les centrent sur leurs responsabilités : risque d'isolement
- **Laurent Ott – Ed. érès – 15 €**

Sans visage. L'impossible regard sur le pauvre



Décidément aujourd'hui nous sommes enthousiastes. Là aussi nous avons envie de vous dire : feuilletez au moins, car le secteur social est éprouvé par la précarisation croissante. Alors des regards croisés, un peu d'histoire ? Non ?

- Historiens, sociologues, écrivain, côte à côte pour décrire ceux qui subissent « la non-représentation sociale »
- **Ni fil chronologique, ni « invariant » magique**
- « L'histoire est discontinuité, ruptures, et il n'est pas de science des pauvres qui se construirait avec un début et une fin ; on ne peut pas parler de façon globale des pauvres mais il y a des pauvres, et face à eux, l'histoire de notre façon de fabriquer de la déliaison »
- **Farge, Laé, Cingolani, Magloire – Ed. Bayard – 24 €**

L'action sociale aujourd'hui



Pour ceux qui cherchent une perspective historique pour situer les événements d'aujourd'hui ce peut être apparemment un ouvrage utile.

- Le parcours d'un ancien ES (chrétien de gauche, laïc), retraité depuis 87, ses rencontres avec ceux qui ont tenté « de traduire leurs idées en actes »
- Il illustre que l'action sociale, malgré des mobilisations, « n'a guère été une priorité des gouvernements successifs », ce qui ne facilite pas le travail, sans parler de la tentation de contrôle social
- Il invite les professionnels à un réveil « parce que la complicité silencieuse ressemble à ces

consensus mous sur lesquels s'appuient les pouvoirs faussement démocratiques »

- **Jacques Ladsous – Ed. érès – 10 €**

Le métier d'éducateur de la PJJ



Pour ceux que ce secteur concerne ou intéresse, c'est sûrement un ouvrage à noter... ou acheter.

- Ces fonctionnaires du ministère de la justice, existent depuis près de 60 ans (3 730 en 2003)
- L'auteur, formatrice à l'IRTS de Paris, les estime mal connus et retrace histoire et débats, en leur « donnant largement la parole »
- Pris entre critiques et conditions de travail défavorables (nombre croissant de mesures) : « les orientations sécuritaires actuelles mettent à l'épreuve l'identité de la profession »
- Critiques vis-à-vis de la pression sécuritaire, beaucoup estiment aussi qu'il faut plus de fermeté vis-à-vis de leur public et expriment « manque de grand projet, panne de rêve »
- **Véronique Freund – Ed. La Découverte – 15 €**

Les jeunes suicidants à l'hôpital



Si vous y avez un intérêt particulier.

- A noter que l'étude que nous traitons dans le numéro de février est disponible
- **Choquet, Granboulan – Ed. EDK – 18 €**

[Retour Sommaire Général](#)

La nationalité, les effets de son acquisition

(ASH -19/03/04) – mars.04- 32- ASH



brèves

C'est un supplément qui va avec le numéro du 19/03. Pour ceux d'entre vous qui sont vraiment concernés par cette question.

- Attribution à la naissance
- Différents modes d'acquisition
- Naturalisation et réintégration par décret
- Perte de la nationalité
- Preuve et contentieux de la nationalité

Les violences faites aux femmes

(ASH -19/03/04) - mars.04- 32- ASH



Pour ceux (celles ?) qui sont particulièrement intéressés par cette question, pour organiser éventuellement des débats...

- Mariages forcés, discriminations, quartiers : sans stigmatisation ni relativisme culturel
- Revue « Hommes & Migrations » - n° 1248 – GIP ADRI : 4, rue René Vilerme – 75011 – 01.40.09.69.19. – 10 €

« Femmes seules avec enfants face à la précarité »

(ASH -19/03/04) - mars.04- 32- ASH



Beaucoup d'entre vous sont confrontés à cette problématique. Peut vous servir ?

- Examen et descriptions d'expérience (Centre ressources femmes de Marseille par ex.)
- Dialogue n° 163 – Editions érès – 16€

[Retour Sommaire Général](#)

Le Parlement adopte la loi sur la laïcité à l'école

(ASH -12/03/04) Réf. : 0917- mars.04- 32- ASH



Deux petites choses pour clôturer (?) un grand débat. Nous avons tellement informé...

- Un amendement précise que le règlement intérieur de l'établissement scolaire doit rappeler que « la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire est précédée d'un dialogue avec l'élève »
- A noter que l'évaluation un an après permettra notamment « le terme plus clair de visible » au lieu de « ostensible » qui peut donner lieu à des difficultés d'application

Le gouvernement enregistre un nouveau revers sur l'AME

(Le Monde-25/02/04) Réf. : 0891- Mars.04- 32- LM
(ASH -27/02/04) Réf. : 0891- mars.04- 32- ASH



Un feuilleton qui ne finira jamais peut-être, vous dites-vous... Et nous nous disons la même chose mais nous trouvons intéressant de le suivre, de brève en brève

- 2 décrets soumis au CA de la CNAM
- Hébergement gratuit pris en compte dans le calcul des ressources ; les personnes tenues à « l'obligation alimentaire » pourraient être

amenées à payer certaines prestations ; traduction du dossier de candidature par « traducteur assermenté » ..

- Le CA de la CNAM a émis un avis défavorable sur ce qui « **contrevient aux exigences élémentaires de santé publique et de sécurité sanitaire, sans garantir au demeurant aucune efficacité économique** »
- Cet avis est consultatif
- Fin 12/03, 170 000 personnes bénéficiaient de l'AME et 16.7 % d'entre elles avaient moins de 15 ans.

La chancellerie conteste point par point le constat européen sur les prisons françaises

(Le Monde-01/03/04) Réf. : 0894- Mars.04- 32- LM



voilà. Nous traitons ce rapport dans notre numéro précédent. Nous suivons l'information et les points de vue croisés.

- Dans le numéro précédent nous rapportions le constat du CPT et la déclaration de l'administration pénitentiaire selon laquelle la surpopulation carcérale était liée à une politique pénale plus répressive
- La chancellerie indique que ce surpeuplement est dû à « l'insuffisance du parc pénitentiaire et son inadaptation à l'augmentation réelle de la délinquance que la France a subie au cours des dernières années ». Elle rappelle son programme de construction.
- « Le gouvernement s'affranchit des recommandations de l'Europe et, en plus, il assume », conclut le CPT

Les dossiers sociaux occupent largement le médiateur de la République

(ASH -05/03/04) Réf. : 0904- mars.04- 32- ASH



Propositions peut-être intéressantes à consulter. Et les causes avancées de l'augmentation du nombre de saisines intéressantes à lire ci-dessous.

- Le médiateur a été saisi de 55 635 affaires (16.8% de plus qu'en 2002) : « complexité accrue ; inadaptation des normes juridiques ; sentiment d'exclusion éprouvé par beaucoup »
- Le secteur social représente 23 % des dossiers (affaires générales 22, fiscalité 19, agents publics 19 et justice 17) mais les questions sociales au sens large sont dans tous les secteurs
- Emergence de litiges liés au traitement des « travailleurs pauvres ». Indemnités chômage ou maladie « instituées dans un contexte économique très différent »
- 20 propositions sont formulées : www.mediateur-de-la-republique.fr

[Retour Sommaire Général](#)

Une charge pour un meilleur accueil des usagers dans les services de l'Etat

(ASH -05/03/04) Réf. : 0905- mars.04- 32- ASH



Acceptons-en l'augure. A suivre.

- La « charte Marianne », expérimentée dans 6 départements devra être adaptée, affichée et appliquée par toutes les administrations accueillant du public (guichet ou téléphone)
- Accès plus facile, accueil attentif et courtois, réponse compréhensibles dans un délai annoncé, réponse systématique aux réclamations, « à votre écoute pour progresser »

- Création d'un « baromètre de la qualité de service » : mesurer quelques indicateurs. Délais d'instruction, temps d'attente, degré de satisfaction

L'Unccas propose un compromis pour maintenir l'existence des CCAS

(ASH -27/02/04) Réf. : 0914- mars.04- 32- ASH



En janvier nous attirions votre attention sur les risques encourus par ces structures. La suite aujourd'hui en attendant la conclusion législative.

- L'Unccas propose 2 amendements : rendre obligatoire les CCAS à partir de 2000 hab. et reconnaître aux établissements publics de coopération intercommunale une compétence sociale optionnelle (à exercer par un CCAS)
- Au ministère on indique que seule la 2^o proposition pourrait être retenue, ce qui est jugée très insuffisant : les CCAS demeureraient optionnels.

Loi de mobilisation pour l'emploi

(ASH -12/03/04) Réf. : 0916- mars.04- 32- ASH



En février nous vous donnions une esquisse, nous la peaufinons. A suivre.

- Deux groupes de parlementaires travailleront sur les points suivants :
- Les freins à l'emploi dans l'environnement actuel
- Faire émerger les actions de création d'emploi au niveau territorial et tout particulièrement « les

actions en faveur des jeunes » et le traitement local des restructurations »

- La consultation avec les partenaires sociaux s'achèvera le 25 mars.

Charte pour l'égalité des hommes et des femmes

(ASH -12/03/04) Réf. : 0921- mars.04- 32- ASH



Sympathique d'aspect ce document. A suivre.

- Document remis le 8 mars.
- 300 actions en 3 ans autour de 5 axes : parité professionnelle, égalité professionnelle, articulation des temps de la vie et solidarité européenne et internationale
- Met notamment l'accent sur l'amélioration de l'accueil dans les commissariats et d'une « présentation spécifique et appuyée » de l'égalité des droits dans la formation civique des primo-arrivants.
- Doit être travaillée également la valorisation de l'expérience familiale dans la prise en compte de la VAE
- Annonce de la création d'un de Conseil national l'égalité

Des militants issus de l'immigration demandent un plan d'urgence pour « l'égalité effective »

(Le Monde-12/03/04) Réf. : 0926- Mars.04- 32- LM



Une des initiatives qui vont dans le sens du débat sur discrimination positive ou pas. A suivre.

- Une quinzaine de personnalités lancent cet « appel » parce que « le spectre des discriminations hante la République » ; ils espèrent 100 000 signatures avant l'été

Les périmètres des 41 nouvelles zones franches urbaines sont fixés

(ASH -19/03/04) Réf. : 0928- mars.04- 32- ASH



Si vous voulez des détails.

- Leur carte est sur www.ville.gouv.fr
- Il y en avait déjà 41

[Retour Sommaire Général](#)

Les associations indignées de l'accueil au Centre de réception des étrangers

(Le Monde-25/03/04) Réf. : 0936- Mars.04- 32- LM



Un air du temps en forme d'absurdité... entre autres. A vous de voir.

- Au centre de la rue d'Aubervilliers (19^e) étrangers et demandeurs d'asile engagent les premières démarches de séjour.
- 200 à 300 étrangers par jour : entre 20 et 30 accèdent aux guichets. On passe la nuit devant le bâtiment sans certitude : **et on peut être envoyé en centre de rétention après un contrôle alors que l'on a tenté d'obtenir un récépissé du dépôt de demande de séjour en vain.**
- Le syndicat CGT de la Préfecture dénonce « violences physiques et verbales » et « propos racistes régulièrement tenus » (beaucoup d'auxiliaires sans formation) et adresse une « lettre ouverte » au Président de la République, au ministre de l'intérieur et au maire de Paris

- La Direction générale de la préfecture de la police : « il y a peut-être des dérapages dus à l'exaspération mais nous espérons qu'ils ne sont pas racistes ni violents »

L'ANAFE autorisée à s'installer dans la zone d'attente de Roissy

(ASH -12/03/04) Réf. : 0937- mars.04- 32- ASH



Nous avons signalé en octobre le même type de conventionnement passé avec la Croix Rouge, dans son domaine propre.

- Convention signée le 05/03 avec le ministère de l'intérieur (expérimentale pour 6 mois) autorisant l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers à tenir une permanence juridique dans la zone d'attente.
- 10 à 15 personnes habilitée à intervenir en permanence dans la ZAPI 3 + deux visites par semaine aux aéroports
- L'ANAFE rappelle la « chute drastique » des admissions des candidats au titre de l'asile et la multiplication des moyens destinés à dissuader, leur arrivée.
- Moins de 100 étrangers chaque jour en ZAPI 3 depuis 07/03 contre 400 début 2003. Pour le ministre de l'Intérieur c'est le fruit d'une « politique déterminée de lutte contre l'immigration clandestine »

Pour le CES, l'amélioration de la natalité et celle de la condition des femmes au travail vont de pair

(ASH -12/03/04) Réf. : 0939- mars.04- 32- ASH



Intéressant comme constat de départ et l'orientation choisie fait plaisir à lire... en un mois de mars.

- Avis du Conseil Economique et Social
- La France assure le remplacement des générations mais l'espérance de vie continue de croître et le financement de la protection sociale pourrait en être affecté
- Pour le CES il n'est pas question de renvoyer les femmes dans les foyers mais d'infléchir la politique familiale pour « éradiquer toute forme de discrimination dans la formation et dans l'emploi ». Meilleure conciliation des temps de vie, renforcement des aides à la parentalité etc.

Un groupe de travail sur les victimes de violences conjugales et familiales

(ASH -12/03/04) Réf. : 0940- mars.04- 32- ASH



Une groupe de plus ?, une progression dans la prise de conscience ? , en tout cas c'est une information.

- Le 8 mars le garde des Sceaux a annoncé la création de ce groupe au sein du Conseil national de l'aide aux victimes.
- Avant l'été il doit formuler des propositions : mieux lutter contre les violences, prévenir les récidives, éviter la banalisation
- Il souhaite l'élaboration d'un « guide des bonnes pratiques » diffusé à l'ensemble des juridictions.

L'Education nationale veut protéger les mineurs dans leur usage de l'Internet

(ASH -12/03/04) Réf. : 0940- mars.04- 32- ASH



Vous utilisez Internet avec les jeunes, vous avez des enfants à l'école. Un petit vocabulaire avec lequel vous familiariser.

- Contrôle a priori des sites consultés : « listes noires » de sites interdits d'accès et « listes blanches » à accès limité
- Contrôle a posteriori : examen des sites consultés
- Une « chaîne d'alerte » est définie pour engager les mesures nécessaires « en cas de découverte d'un site Internet inapproprié accessible »
- Chaque établissement doit établir une « charte d'utilisation de l'Internet » annexée au règlement intérieur et signée par les élèves et les parents des mineurs

EAPN rappelle l'objectif de lutte contre la pauvreté aux chefs d'Etat

(ASH -19/03/04) Réf. : 0941- mars.04- 32- ASH



Nous aimons parler de l'Europe vous le savez ; c'est une autre niveau d'alerte. Même si cela paraît une sorte de chapelets de vœux pieux, nous en retenons les formules.

- Le Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté : « il est temps que des pas concrets soient faits »
- Le Réseau se dit « de plus en plus préoccupé par la manière dont le débat public sur l'immigration et les minorités ethniques se déroule (...) le climat hostile risque d'accroître encore les niveaux de pauvreté et d'exclusion dans les minorités ethniques et les communautés immigrantes »

coup de cœur

Adoption : aider à construire le lien parental

(ASH -19/03/04) Réf. : 0942- mars.04- 32- ASH



Cette échappée vers une autre parentalité, une autre actualité nous a séduits. Comme toujours nous enchantent les capacités d'imagination du médico-social lorsqu'on le laisse agir. Bon voilà, donc, au milieu du fracas de l'actualité nous sommes tombés sur ce texte et il nous a arrêtés un moment. A vous de nous suivre ou pas.

- « L'arbre vert », lieu de soutien à l'adoption, lieu de prévention et non de soins, s'inspire des Maisons vertes de Dolto et a accueilli environ 60 familles en 2003
- Longtemps a prévalu l'idée que les parents adoptifs « sauvaient » un enfant et on ne transgressait pas le tabou selon lequel ils ne pouvaient être que de bons parents.
- L'idée est admise à présent que la filiation adoptive ne va pas de soi et pose des problèmes spécifiques dans la construction du lien parental. « **Tous les enfants ne sont pas adoptables et tous les parents ne sont pas prêts à adopter** »
- Elle « est une institution de filiation et non pas d'aide à l'enfance malheureuse », et de nombreux professionnels partagent le constat d'une lacune dans le soutien psychologique
- La procédure dure environ 9 mois et fait office de préparation à la parentalité. Mais entre l'agrément et l'arrivée d'un enfant s'écoulent 3 ans en moyenne, sans aucun soutien, et puis la nouvelle tombe, d'un coup.
- Or à la sortie de l'orphelinat beaucoup d'enfants souffrent de troubles de l'attachement qui peuvent « générer des difficultés à tisser des

liens avec ces enfants qui, finalement, font tout pour mettre à l'épreuve cette relation affective »

- Cette absence de soutien est aussi le fait d'une volonté de traiter les parents adoptifs comme les autres mais en banalisant cette parentalité, on renforce paradoxalement la solitude des parents.
- A l'Arbre vert on reçoit parents et enfants pour écoute et échange autour du jeu. Sont également prévus des entretiens individuels ou familiaux : psychologues petite enfance, pédopsychiatres, AS, psychiatres psychanalystes.
- L'espace de jeu sert à « mettre en scène la parentalité ». Le fait de ne pas avoir vu grandir l'enfant depuis le premier jour de sa vie induit des décalages.
- « **La parentalité adoptive est un processus qui se construit à partir de la rencontre de deux histoires ; nous sommes là pour que les parents adoptifs arrivent à se sentir parents tout court. Mais ce n'est pas donné, c'est au prix de tout ce travail** »

[Retour Sommaire Général](#)